



La Fondation OVE invente Les Heures Supp' non majorées

Après avoir utilisé le redéploiement durant le confinement pour faire de l'auto-remplacement, la Fondation OVE continue sur sa lancée en inventant les heures supplémentaires non majorées.

Dernière proposition en date pour les établissements qui sont ouverts toute l'année ou pour ceux qui vont mettre en place un accueil de répit durant l'été, la Fondation OVE propose aux salarié-es qui le souhaiteraient de faire des heures « supplémentaires » sur la base du volontariat.

Les salarié-es concerné.es pourront choisir, **soit de récupérer, soit de se faire payer ces heures.**

Mais dans un document d'engagement qu'elle demande à chaque volontaire de signer, la Direction Générale précise que les heures payées « en plus » ne seront pas majorées.

La Fondation méprise ainsi tranquillement le Code du Travail et l'accord d'entreprise sur l'ARTT qu'elle a pourtant signé l'année dernière avec les organisations syndicales.

En effet, normalement quand on fait le compte en fin de cycle (en fin d'année pour nous car nous sommes annualisés), les 8 premières heures supplémentaires sont majorées de 25%, et toutes les suivantes sont payées 50% en plus. Le Code du Travail reconnaît ainsi que travailler régulièrement plus de 35h/semaine crée de la pénibilité et a un impact sur la vie privée.

Mais en proposant de payer les heures en plus en cours d'année au taux normal, la Fondation fait l'impasse sur la majoration. Tranquillement !

Aucune reconnaissance de la fatigue que cela crée pour les salarié-es volontaires.

Aucune reconnaissance de l'engagement de celles et ceux qui ont déjà assuré l'accueil des bénéficiaires durant le confinement en acceptant de faire plus d'heures pour éviter le turn-over et réduire le recours à l'intérim.

Décidément on est loin des belles promesses de revalorisation de nos métiers.

Nous demandons que toutes les heures supplémentaires soient payées majorées, comme le prévoit le Code du Travail.